

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4186

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cotisations et adhésions 2013 - Renouvellements

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Conseillère Bailly-Maitre

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palreja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4186**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Cotisations et adhésions 2013 - Renouvellements**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la Communauté urbaine.

Depuis 2012, la Communauté urbaine délibère annuellement le versement de ses cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion pour la Communauté urbaine et prendre en compte les évolutions des cotisations annuelles.

Deux délibérations ont été présentées aux Conseils de communauté des 18 avril 2013 (n° 2013-3873) et 24 juin 2013 (n° 2013-4003), approuvant, pour l'année 2013, le renouvellement de l'adhésion à 56 associations ainsi que l'adhésion à 8 nouvelles associations, pour un montant total de 879 612,07 €.

Le présent dossier a pour objet de proposer, pour l'année 2013, le renouvellement des adhésions au Comité pour la Transalpine, au Club Ville aménagement (CVA) et au Centre d'échange et de ressources foncières de Rhône-Alpes (CERF-RA).

- Le Comité pour la Transalpine

Cette association a été créée en 1991 autour du projet de réalisation d'une ligne ferroviaire transalpine Lyon-Turin pour le voyageur et le fret. Elle a pour objet de développer des actions de soutien au projet, en rassemblant les collectivités territoriales concernées et les acteurs économiques, en partenariat avec son équivalent italien, le Comitato Transpadana.

Le renouvellement de l'adhésion à l'association permettrait à la Communauté urbaine de Lyon de poursuivre ses relations avec l'association, menées en cohérence avec les objectifs de développement économique et de rayonnement international du territoire ainsi qu'avec les actions menées pour la structuration des grandes infrastructures et la logistique.

Le montant de la cotisation annuelle est de 24 500 € pour 2013.

- Le Club Ville aménagement (CVA)

Cette association, créée en 1993, rassemble les maîtres d'ouvrage d'opérations urbaines complexes, afin de mettre en commun leurs réflexions et leurs recherches.

Le renouvellement de l'adhésion à cette association permettrait de continuer à bénéficier des échanges de professionnels reconnus, autour de colloques et de production d'ouvrages de référence, qui viennent appuyer l'expertise requise pour la réalisation des projets urbains.

Le montant de la cotisation annuelle est de 8 600 € pour 2013.

- Le Centre d'échange et de ressources foncières de Rhône-Alpes (CERF-RA)

Le CERF a été créé en 2009. Cette association a pour objet la promotion et l'échange de pratiques sur le champ du foncier, entre les acteurs privés et publics à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

Le renouvellement de l'adhésion à l'association permettrait à la Communauté urbaine de poursuivre les échanges avec les professionnels du foncier sur le territoire, participant de la cohérence de l'action foncière comme de l'émergence de solutions, de montages et de partenariats innovants.

Le montant de la cotisation annuelle est de 15 000 € pour 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Décide de reconduire les adhésions auprès des associations présentées ci-dessus pour la somme de 48 100 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces adhésions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur les crédits inscrits, pour l'exercice 2013 au budget principal - compte 6281 - fonction 01 - opération n° 0P28O2303, pour un montant de 48 100 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.